L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 23 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 3 DECEMBRE.

Le Bureau de Conversion.

SOMMATION A W. P. KELLOGG.

Voici le texte de la lettre dont nous avons fait mention et par laquelle les représentants de porteurs de Bons étrangers requièrent W. P. Kellogg de réunir le Bureau de Conversion.

Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1876.

A W. P. Kellogg, gouverneur et ex-officio président du Bureau de Liquidateurs de l'Etat de New-York.

Monsieur,

Les soussignés, agents et représentants des porteurs de Bons étrangers, appellent respectueusement votre attention sur l'exposé de faits qui suit:

Depuis le mois de juin dernier, nous avons enregistré au Bureau du secrétaire du *Board* pour environ $3,000,000 d'anciens Bons d'Etat convertibles et, jusqu'à ce jour, aucune réunion du Bureau de Conversion n'a été convoquée pour agir sur les dits Bons.

Nous avons l'assurance qu'il y a maintenant, au crédit du dit fonds d'intérêt pour 1874 et 1875, assez d'argent en caisse, pour payer l'intérêt arriéré sur l'équivalent en nouveaux Bons 7 0[0], pour lesdits anciens Bons que nous sommes prêts à convertir.

Nous avons lieu de croire que les dits fonds en caisse doivent être appliqués au paiement des coupons de janvier 1877 des Bons consolidés 7 0[0] déjà émis, et cela au détriment des intérêts que nous représentons.

Nous demandons la permission de faire observer qu'il n'y a ni équité, ni droit, ni justice dans cette manière de procéder;

Qu'aucune distinction ne doit être faite par le Bureau de conversion, en ce qui concerne le paiement de l'intérêt entre les diverses catégories d'obligations d'Etat;

Que la taxe d'intérêt perçue pour 1874 et 1875, ne peut être appliquée qu'au paiement de l'intérêt pour ces années;

Que, d'après les dispositions de la loi 3 de 1874, le Bureau de liquidateurs est tenu de convertir tous les anciens Bons valides, et qu'il n'a pas le pouvoir discrétionnaire de refuser d'agir sous prétexte que le fonds d'intérêt peut être à court ou pour toute raison autre que la non validité des Bons présentés.

Les soussignés, en conséquence, dans l'intérêt de leurs constituants, protestent contre le délai mis à la conversion de leurs Bons et requièrent respectueusement que vous convoquiez une réunion du Bureau pour qu'il agisse conformément à la loi et convertisse en nouveaux Bons consolidés 7 0[0] les Bons valides qu'ils représentent.

Une réponse aux observations qui précèdent est vivement sollicitée de Votre Excellence, attendu qu'il est important que nos mandants soient officiellement informés des raisons qui ont retardé, jusqu'à présent, la conversion de leurs Bons et aussi afin que les capitalistes, ici et en Europe, sachent la condition exacte des valeurs de la Louisiane qu'ils possèdent.

Nous sommes &c.,

(Signé)

EDW. J. FORSTALL'S SONS, Agents représentant	$620,000
A. EIMER, BADER & CO., Représentant	$1,600,000
THOS. H. HUNT, Représentant	$282,000
ISIDORE NEWMAN & BRO., Représentant	$224,000
PIKE BROTHER & CO., Représentant	$50,000
W. F. HALSEY,	
	$2,776,000

Louisiane.

Nous lisons dans le *Meschacébé*:

Nous avons eu quelques pluies assez abondantes pour remplir les cuves des maisons, non les réservoirs des sucreries. La roulaison est terminée sur la plupart des petites habitations, et on s'y applaudit généralement des résultats obtenus. On nous rapporte que M. Barthélemy Haydel a fait 75 boucauts, M. Damien Haydel 60, M. Octave Roussel 45, M. Sosthène Barré 41. La récolte de l'habitation François Webre est estimée à 225 boucauts. Les chiffres ci-dessus forment un total de 446 boucauts, contre celui de 219 seulement, récolte de l'an dernier sur les mêmes plantations.

—La récolte des frères Chexneydre est cette année de 180 boucauts de sucre, 60 de plus que l'année dernière.

—L'ingénieur et arpenteur des Etats Unis C. H. Boyd était cette semaine dans les eaux de la paroisse St. Jean-Baptiste, à bord du steamer *Baton Rouge*, prenant sur le fleuve et sur ses rives les mesures qui serviront à dresser une nouvelle carte hydrographique à l'usage des ingénieurs du gouvernement, auxquels seront confiés les travaux des levées.

Nous lisons dans la *Ruche louisianaise*:

Le gouverneur, sur la recommandation du grand vizir Combs, a nommé M. John Wèbre shérif de la paroisse St. Jean-Baptiste pour remplir le terme laissé vacant par la mort de M. Lucien Cambre. M. Wèbre était, il y a deux ans, le candidat opposé à M. Cambre pour la même place de shérif. On se rappelle comment Combs avait alors fait évincer Wèbre de ses deux places de juré de police et de trésorier de paroisse pour les donner à Coleman Butler et Henry Demas. C'est probablement pour réparer un peu ses torts que Combs a fait nommer Wèbre à la place de shérif. Ce dernier devra se souvenir qu'il faut obéir au caprice du maître et son agir à sa guise. Combs est la principale caution de M. Wèbre.

—Avec le temps propice que les planteurs ont eu cette année la roulaison a bien marché. Les charrois n'ont pas été contrariés et tout a bien été. Plusieurs planteurs sont sur le point de finir. Le rendement est généralement bon et le marché est favorable. Sous de pareilles conditions, les planteurs ne peuvent manquer d'être satisfaits.

Voyez l'annonce de Danziger.

—Botte du Pavillon.

BRUXELLES, 1er novembre.—On connait les tribulations matrimoniales de l'ex-abbé Junqua et l'issue de son procès civil lui donnant gain de cause quant à la validité de son mariage contracté en Angleterre avec la dame Marie Cabert. Il parait que M. Junqua n'est pas au bout de ses peines et que de nouvelles complications conjugales viennent de se produire. La dame Junqua, née Cabert, vient d'intenter à son mari, puisque mari il y a, une action en séparation de corps—et de biens en même temps, cela va de soi,—fondée sur les mauvais traitements, les sévices plus ou moins graves qu'elle a journellement à subir de sa part.

L'affaire a été introduite devant le tribunal de première instance de Bruxelles (1re chambre) pour être plaidée dans une de ses plus prochaines audiences.

—La *Vie parisienne*, à propos d'un anneau ayant appartenu à Garrick et que lady Burdett Coutts vient de donner à un comédien anglais, M. Irving, donne des détails curieux sur un bijou historique plus intéressant encore:

C'est la célèbre bague qu'Elisabeth, la reine vierge, avait donnée à l'un de ses favoris, le comte d'Essex, et qu'il devait lui faire remettre en signe d'intercession, si jamais la disgrâce l'accablait. Au moment suprême, il renvoya cet anneau à la reine; il ne lui parvint pas, et la tête du rebelle tomba sous la hache du bourreau.

Ce bijou appartient à la princesse Czartoriska et fait partie de ce fameux trésor des Jagellons, dans lequel se trouve la petite tasse de lapis lazuli dans laquelle le dauphin prit, aux Tuileries, sa dernière médecine et que la reine Marie Antoinette avait donnée à sa fidèle amie, la princesse Czartoriska.

J'y ai vu aussi le chapelet de Blanche de Castille, que la princesse acheta des mains des indignes profanateurs des tombes royales de Saint-Denis! Mais qui pourrait nous dire ce qu'est devenue la curieuse collection des pierreries, talismans médicinaux et superstitieux Charles-Quint? Nous avons vu à Cluny son *bézoard* à *suif*, mais c'est tout. Le grand empereur avait des bagues de pierres incrustées dans l'or, propres à arrêter le sang; 2 *bracelets*, 2 autres bagues en or et en os contre les hémorroïdes; une pierre bleue enchâssée dans des griffes d'or pour préserver de la goutte; 2 bagues d'Angleterre contre la crampe; une pierre philosophale que lui avait donnée un certain docteur *Delirau*; enfin plusieurs pierres de bézoard venues d'Orient et destinées à combattre diverses indispositions.

UN ROI DES SAUVAGES.—Les journaux annonçaient ces jours-ci la mort subite, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, de Lacède à trois millions. Jeanny Poiret, qui laisse une fortune évaluée à trois millions.

La vie de ce vieillard méritait mieux que cette simple mention.

Dès les premières années du siècle, Jeanny, profitant de l'héritage paternel, se mit à voyager dans toutes les parties du globe. En 1809, un effroyable tempête le jeta sur une petite île de l'archipel des Laquedives, dans la mer des Indes. Là, sans autres ressources que son intelligence, il parvint non-seulement à conserver sa vie, mais encore à devenir le roi de pays et des sauvages qui l'habitaient.

En 1874, un bâtiment anglais vint relâcher sur les côtes de l'île; notre homme, quittant son costume national, composé seulement d'un carquois et de tatouages variés, revêt ses habits européens et..... planta là ses sujets.

De retour en France, il se consacra à une œuvre éminemment philanthropique, celle de ramener au bien les jeunes filles égarées.

On a trouvé chez lui un livre d'or plein de noms et de renseignements curieux et inédits......

Mais chut!...... soyons discrets!

Jeanny avait été jadis l'ami de Dupuytren, qui, à force de préparations chimiques, avait réussi à estomper un peu son tatouage. Mais, ô fatalité! au moindre froid, les lignes bleues, rouges, vertes, etc., reparaissaient dans toute leur intensité.

C'est pour ce motif que ses voisins de la rue Montaigne ne l'appelaient jamais que le *Sauvage*.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les affidavits continuent à se faire.

Hier matin, les couloirs de la Douane et ses larges trottoirs étaient foulés par des gens de couleur appelés à faire des affidavits. Cela se passe dans la salle occupée par M. Packard, où ils sont reçus chacun à son tour.

De leur côté les démocrates ne s'endorment pas. Ils reçoivent toujours de nouveaux témoins de la campagne et la salle que le comité occupe est le lieu où les divers affidavits sont préparés et rédigés.

Meurtre.

Jeudi, sur les 2 heures, Mr Robert Brown, planteur de la paroisse St-Bernard, a été tué par un jeune nègre nommé Jackson Blaise. Voici les faits:

Blaise avait été employé par Mr Brown, qui l'avait renvoyé parce qu'il était mauvais travailleur. Blaise réclama une somme légère d'argent qui lui était due. Mr Brown ne nia pas la dette mais il dit qu'il ne pourrait la payer qu'après la roulaison.

Blaise voulait être payé sur le champ, et irrité du retard, il alla chercher un fusil à deux coups et revint avec la détermination de tirer sur sa victime, ce qu'il fit sans dire un mot pour la prévenir. La balle atteignit M. Brown au cœur. Blaise, craignant que ce ne fut pas assez, tira un second coup à bout portant, et prit la fuite du côté des marais.

Le juri du coroner, après enquête, a rendu un verdict conforme aux faits que nous venons de relater.

Persécution contre un nègre démocrate.

John Petty, sur lequel des nègres employés au chantier de charbon de Marcy à deux milles au-dessous d'Alger avaient tiré, parce qu'il avait voté le ticket démocratique, et qui avait reçu trois blessures, a été arrêté hier sur l'accusation d'Urain Lewis d'avoir tiré le premier avec intention de tuer. Lewis est un des nègres vindicatifs qui ne lui pardonnent pas d'avoir passé aux démocrates et qui l'avaient blessé dans la première rencontre.

Corps trouvé.

Hier matin, le corps d'un homme de couleur a été trouvé flottant sur le fleuve devant la rue Orange, et a été reconnu comme celui de Frank Corbett, marin, âgé de 45 ans, qui le 19 novembre, était tombé accidentellement de son navire, le D. W. Chapman, mouillé devant la dite rue.

Tentative de vol.

Jean Baptiste et Joseph Kelly ont été arrêtés rue Marais, entre les rues Ursuline et Bayou sur l'accusation de Mme Perez d'être entrés dans une maison en faisant effraction avec l'intention de commettre un vol. Kelly est accusé, en outre, d'avoir essayé de passer pour pompier de la Compagnie No 2.

Ces deux dangereux compagnons ont été écroués à la station du quatrième précinct.

Feu.

Hier soir sur les 7 heures et demie, le feu a été découvert dans la cale du navire Americain "Union," mouillé devant la rue Henderson, et presque tout chargé de coton, avec pleine assurance dans plusieurs compagnies. Le dégât doit avoir été considérable par le feu d'abord et ensuite par l'eau que versaient par les écoutilles les tuyaux de plusieurs steam tugs qui avaient concentré leurs forces au tour du navire incendié.

Incendie.

Hier, à trois heures de relevée, le feu s'est déclaré dans une maison à deux étages, rue Bourgogne 64, appartenant à Mme Derbès et occupée par diverses familles italiennes, et a fait pour $150 de dommage. Assurance de $1000 à la compagnie de la Nouvelle-Orléans. La cause du feu a été accidentelle.

ADRESSE.

Les six membres du comité démocrate du Nord, venus ici pour assister aux opérations du Bureau des Retours de l'Etat de la Louisiane, ont adressé au peuple des E. U. l'exposé suivant:

Nile Orléans 1er décembre 1876.

Au Peuple des Etats-Unis.

A notre arrivée ici, nous découvrîmes que les officiers qui contrôlent les élections dans cet Etat appartenaient tous au même parti politique; que le gouverneur n'avait nommé que des républicains pour superviseurs d'élection et que les officiers de Retours, constituant le Bureau d'Etat, étaient tous de la même école politique.

Influencés par ces circonstances défavorables, nous tournâmes nos pensées et nos espérances du côté des éminents citoyens qui avaient été choisis par le Président pour être présents et veiller à ce que le dit Bureau fit un compte loyal des "votes actuellement donnés" et le 14 novembre nous invitâmes ces messieurs à conférer avec nous. Cette coopération fut refusée, mais néanmoins nous avons raison de croire qu'à cette correspondance peut être attribuée l'invitation à nous adressée le 15 par le Bureau des Retours à assister à ses séances comme spectateurs, pour être témoins des délibérations. Au moyen et par les services d'un sténographe compétent, nous pûmes avoir la possession de tous les faits essentiels développés sur la face des papiers officiels. Nous avons pu nous procurer une copie certifiée des relevés en duplicata des votes, faits par les commissaires d'élection à chaque poll d'Etat. D'après ces relevés, il parait que les électeurs de Tilden ont reçu les votes suivants dans l'Etat:

McEnery	83,712
Wickliffe	83,880
St-Martin	83,676
Poché	83,538
DeBlanc	83,667
Seay	83,842
Cobb	83,579
Cross	83,6[illegible]

Et les électeurs de Hayes ont reçu les votes suivants:

Kellogg	77,152
Burch	77,144
Joseph	74,889
Sheldon	74,884
Marks	75,221
Levissee	75,370
Brewster	75,457
Joffrion	75,594

Le résultat du vote pour les électeurs présidentiels tel qu'il apparait sur la face des retours ouverts par le Bureau des Retours en notre présence est:

Pour les électeurs de Tilden:

McEnery	83,223
Wickliffe	83,326
St. Martin	83,129
Poché	83,036
DeBlanc	83,065
Seay	83,242
Cobb	81,959
Cross	83,109

Pour les électeurs de Hayes:

Kellogg	77,083
Burch	76,983
Joseph	74,642
Sheldon	74,678
Marks	75,087
Levissee	75,156
Brewster	75,270
Joffrion	75,390

Dans la plupart des cas, les retours ouverts par le Bureau des Retours correspondaient précisément avec les copies certifiées des relevés des commissaires d'élections qui nous ont été fournies. La différence la plus matérielle est venue de la négligence des superviseurs d'Est-Bâton Rouge, Tangipahoa et Orléans, à envoyer les relevés des votes de tous les polls dans leurs paroisses respectives.

Dans 35 sur 38 Etats de l'Union ces relevés seraient concluants. Personne ne soutiendrait que Tilden et Hendricks n'ont pas droit au vote électoral de l'Etat.

Mais en Louisiane, un tribunal a été établi qui dans des occasions antérieures a renversé la volonté du peuple telle qu'elle était exprimée aux polls et l'on soutient qu'il a aujourd'hui la même autorité et qu'il peut changer à sa discrétion le vote populaire à la dernière élection.

Cependant, en vue des retours, de la loi et des faits qui devraient contrôler le Bureau des Retours, avec lequel nous sommes devenus familiers, nous n'hésitons pas à dire que le résultat des votes actuellement donnés ne peut être changé sans un abus palpable de lettre et de l'esprit de la loi qui gouverne le Bureau des Retours et une perversion manifeste des faits qui lui sont soumis.

Des irrégularités ont été commises dans quelques cas par les officiers conduisant les élections et dans le relevé des retours, mais il y en a autant d'un côté que de l'autre et quant à l'intimidation, la violence et autres actes illégaux empêchant une élection libre et loyale, on en trouve des preuves des deux côtés, mais non d'un caractère tel qu'il affecte le résultat général. Dans la plupart des cas, les actes de violence ont eu leur source dans l'insubordination aux lois, comme dans l'affaire de Henry et Eliza Pinkston et n'avaient aucune connexion avec la politique.

C'est un fait significatif que dans les paroisses où il est allégué que les votants ont été écartés des polls par l'intimidation, le vote total de ces paroisses a été aussi fort qu'à aucune élection antérieure, et dans tout l'Etat il a été de 15,000 au-dessus de tout vote donné jusqu'ici.

Une honnête et loyale compilation des retours, même sous la loi de la Louisiane ne peut matériellement réduire la majorité de Tilden, comme il appert de la face des retours.

Signé

JOHN M. PALMER,
LYMAN TRUMBULL,
WILLIAM BIGLER,
GEORGE B. SMITH,
GEORGE W. JULIAN,
P. H. WATSON.

BUREAU DES RETOURS.

Séance du 2 décembre.

Réunion du Bureau à 11 heures. Tous les membres sont présents, ainsi que les comités du Nord, les avocats des deux partis et nombre de spectateurs.

Mr McGloin présente les témoignages recueillis au nom des candidats démocrates. 23 témoins pour la paroisse contestée d'Ouest Féliciana; 4 pour Richland, 18 pour Est Féliciana, 3 pour Grant, 11 pour le 12e ward d'Orléans, 5 pour le 2d ward, 14 pour Terrebonne, 17 pour Ouachita, 48 pour Est-Baton Rouge, 19 pour le 11e ward d'Orléans, 3 pour Franklin, 7 pour Natchitoches, 1 pour Webster, 4 pour de Soto, 4 pour Sabine, 3 pour Winn, 1 pour Lincoln.

M. Dibble s'oppose à ces considérations que vout faire valoir Mr Clegg dans une contestation relative à la paroisse Lafayette.

Mr McGloin dit qu'en raison du refus du Bureau d'ouvrir les retours des paroisses contestées, les avocats du parti démocrate, pour les paroisses ci-désignées, n'ont pu se procurer les témoignages, néanmoins bien qu'ils aient fait de leur mieux pour les avoir; que les républicains, au contraire, sachant quelles protestations ils devaient faire, ont eu la facilité de s'assurer des témoignages refusés aux démocrates par le Bureau, le dit Bureau en refusant d'ouvrir les retours les ayant laissés dans l'ignorance des protestations qui devaient être produites.

Quant à l'argument écrit de M. Clegg, M. Zacharie dit que ce monsieur n'avait eu aucune chance de le présenter auparavant par la raison qu'il n'est venu à la Nile-Orléans qu'après avoir été informé que les retours de la paroisse Lafayette avaient été envoyés au secrétaire du Bureau; qu'ici il a rencontré le superviseur de la paroisse qui lui a dit qu'il n'y avait de protestation d'aucun genre en dépôt avec les retours, qu'à l'ouverture des retours cependant une protestation a été trouvée; que M. Clegg a été immédiatement mandé et qu'il n'est arrivé qu'hier soir; qu'il a présenté des considérations écrites et qu'il n'a pas eu la chance d'en fournir une copie aux avocats du parti opposé.

Wells—Le Bureau les recevra pour ce qu'elles valent.

Mr McGloin alors a déposé les déclarations de deux témoins dans l'affaire de Claiborne, paroisse contestée.

Mr Zacharie dépose un bref de la part des candidats démocrates.

Mr Zacharie lit aussi la lettre suivante:

Nile-Orléans, 23 novembre 1876.

C. S. Abell, secrétaire du Bureau des Retours:

Monsieur — Vous trouverez ci-inclus l'affidavit d'Eliza Pinkston que j'ai reçu trop tard pour le mettre dans mes retours. Voyez à ce qu'il soit mis dans le dossier avec mes retours.

Votre, W. J. GRADY, d'Ouachita.

Mr Zacharie dit que le secrétaire du Bureau avait déclaré que les retours d'Ouachita n'avaient été reçus que le 26 novembre et cependant cette lettre a été trouvée parmi les retours de la paroisse d'Ouachita.

La seule chose qu'on doive inférer de là c'est que les retours d'Ouachita avaient été ouverts. Ils ont été reçus par le secrétaire et l'affidavit d'Eliza Pinckston a été mis dans le paquet.

Le juge Spofford donne avis qu'il déposera une objection écrite à la prise en considération de toutes les protestations faites par d'autres parties que les superviseurs, et contre l'admission de toutes les protestations excepté celles qui seraient conformes à l'acte 98.

Le juge Dibble fait enregistrer une masse de témoignages au nom du parti républicain.

La boîte du poll No 10 du 8ème ward de la paroisse Tangipahoa est apportée par un député clerc et ouverte. Les retours, non compilés avec les relevés du superviseur, sont pris et examinés.

Après un long colloque entre le gouverneur Wells et les avocats des deux partis, MM. Zacharie, McGloin, Spofford, Wickliffe, Morey, Dibble, Herron, sur les affidavits, protestations, témoignages reçus, témoignages à recevoir, sur les relevés signés par les superviseurs et commissaires ou signés par les commissaires seuls, le gouverneur Wells dit par dire que le temps manque pour examiner tout cela et que personne n'y pourrait suffire. Le Bureau a déjà employé une douzaine de clercs à faire des copies et l'ouvrage au lieu de diminuer s'augmente sans cesse. Le mieux, donc, est de revenir aux règles du Bureau dont on s'est malheureusement écarté et de s'en tenir à cela.

Mr McGloin—Mr le président, il y aurait justice à ce que le Bureau prit connaissance des retours des commissaires, quand l'inspecteur d'enregistrement a négligé de mettre les retours de certains polls dans son relevé.

Gouv. Wells—Nous nous bornerons autant que possible aux retours de l'inspecteur quand nous aurons des témoignages appuyant son rapport. Nous en déciderons quand il y aura contestation. C'est notre intention de nous laisser gouverner par les témoignages.

Mr McGloin—Alors vous mettrez les témoignages dans deux balances.

Le gouv. Wells—Nous prendrons tout cela en considération.

McGloin—Voulez-vous vous laisser entièrement gouverner par les témoignages devant le bureau?

Gouv. Wells—Nous tâcherons qu'il en soit ainsi. C'est une partie de notre devoir.

McGloin—Avant la clôture, j'appellerai votre attention, M. le président, sur le fait qu'il n'y a pas de protestation sur la question de naturalisation, car suivant la règle du Bureau, il n'y a pas de preuve devant le Bureau pour soutenir la protestation. En conséquence, cette affaire doit être mise de côté.

Le gouv. Wells—Le Bureau s'ajournera maintenant et mettra toute l'affaire en délibération, afin de préparer ses déclarations et solutions.

Le gén. Smith.—Quand le Bureau se réunira-t-il?

Le gouv. Wells—Je ne sais si le Bureau se réunira encore avant lundi ou mardi.

M. Gauthreaux.—Les déclarations du Bureau seront-elles lues avant la publication?

Le gouv. Wells—Cela dépendra entièrement des délibérations du Bureau. Le Bureau est ajourné dès ce moment.

Dibble—A quelle heure?

Le gouv. Wells.—Le temps n'est pas fixé.

Le Bureau alors s'ajourna.

En terminant notre rapport sur les séances du Bureau des Retours nous offrirons nos sincères remerciements à Mr L. X. Barbot, secrétaire du comité démocrate, pour tous les services qu'il nous a rendus pendant ce long travail. Ses communications empressées et sa courtoisie, ainsi que le zèle de ses députés, nous ont été d'un grand secours.

TEMPERATURE.—2 déc. 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	36	2 glace
Midi	43	6 au-dessus
3 P. M	45	7
6 P. M	42	6

AU GRAND SACRIFICE DE MARCHANDISES.—C'est au No 133 de la rue du Canal, chez Fellman Bros., que ce grand sacrifice s'opère tous les jours. La maison Fellman reçoit toujours quantité de marchandises achetées, en toute occasion, dans les marchés du Nord, et les revendre à bon marché est une chose de règle à laquelle elle ne manque jamais. Les soieries, les velours, les mérinos et tous les articles les plus recherchés dans la saison d'hiver, sont sacrifiés comme les articles d'un usage plus commun, au grand profit de toutes les classes d'acheteurs. — Voyez l'annonce.

Voyez l'annonce de Dansiger.

—Voulez-vous un beau soulier, allez à la Maison Ste-Anne.

PAUL ET VIRGINIE.—Dans son feuilleton de l'*Indépendance belge*, M. Jules Claretie publie un article fort curieux sur le côté historique du fameux roman de Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*, auquel la musique de M. Victor Massé va donner un regain de célébrité.

Ces notes sont détachées d'une rare et curieuse étude de Lemontey, qui put utiliser des documents retrouvés en 1821 au greffe de la cour d'appel de l'île-Bourbon, notamment les procès-verbaux et les dépositions des bas-officiers et des matelots échappés au naufrage du *Saint-Géran*. Ce navire périt, non le 24 décembre, comme l'a raconté Bernardin de Saint-Pierre, mais le 17 août 1744, par un temps magnifique; ce fut, comme le dit Lemontey, un naufrage de main d'homme.

Le Saint-Géran, navire de sept à huit cents tonneaux, était parti de Lorient le 24 mars 1744, avec un nombreux équipage. Les officiers avaient noms Delamarre, capitaine, (et non Aubin, comme le dit l'auteur de *Paul et Virginie*) Malles, premier lieutenant; Péramont, deuxième lieutenant; Longchamp de Montendre, Luis et le chevalier Boette, enseignes.

Après vingt-deux jours de traversée, le *Saint-Géran* arrivait à Gorée et y embarquait vingt nègres et dix négresses, bambaras et golofs.

Le 17 août, dans la baie du Tombeau, le navire mal conduit, faisait naufrage et rien ne fut plus tragique et plus touchant que le spectacle de ce navire, troué par un brisant et sur le pont duquel hommes, femmes, marins, passagers, nègres et hommes libres, tous agenouillés sous la bénédiction de l'aumônier, récitaient l'*Ave Maria stella* et le *Salve Regina*.

—Prions sainte Anne d'Auray, dit ensuite le lieutenant Malles.

On pria, mais en vain. Un radeau mis à la mer s'enfonça brusquement avec soixante personnes. De tout l'équipage neuf hommes seulement se sauvèrent. Tous les officiers périrent. Un misérable nègrier, demi-espion, demi-aventurier, échappa à la mort, alors que tant d'innocents étaient englontis.

L'épisode de Virginie, aimant mieux mourir que de quitter ses vêtements, n'a pas été imaginé par Bernardin; seulement ce n'est point à Virginie (qui s'appelait Mlle Caillou) qu'arriva la chose, mais en capitaine du *Saint-Géran*. Le déposant est tout à fait précis à cet égard:

"Mlle Caillou, dépose Edme Caret, était sur le gaillard d'avant avec MM. Villarnais, Gresle, Guiné et Longchamp de Montendre; qui descendit le long du bord pour se jeter à la mer et nous engager à [illegible] pour [illegible] Mlle Caillou à se sauver."

[illegible]

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

CAROLINE DU SUD.

Le sénat que contient dans la Chambre [illegible] superdemande.

Dépêche du général Wade Hampton au président Grant.

Washington, 2—Les démocrates, ne se tiennent, considérant que la situation est plus encourageante. Il semble certain qu'il sera permis à la Caroline du Sud de régler ses propres difficultés sans intervention fédérale, à moins que ce ne soit pour préserver la paix. Ce nouvel état de choses est dû à Mr Fish et à d'autres chefs modérés du parti républicain.

La communication suivante a été publiée ce matin:

Columbia, Caroline du Sud, 1er déc.

A son Excellence U. S. Grant, Washington, D. C.

Les membres démocrates de la chambre basse de la Législature, au nombre de soixante-cinq, se sont réunis paisiblement dans la salle aujourd'hui, avec leur *Speaker* au fauteuil. Les républicains, au nombre de cinquante-neuf, se sont réunis également dans la salle et leur *Speaker* a pris place sur le siège du greffier. Le général Ruger se propose d'exquier de la Chambre huit membres dûment élus et tenant leurs certificats d'élection de la Cour Suprême. La Chambre est seule juge de l'élection de ses membres.

Ces membres resteront donc jusqu'à ce qu'ils soient chassés par la force armée.

La Législature n'interviendra pas dans le compte des votes pour les électeurs présidentiels. Nous demandons seulement une Législature constitutionnelle, réunie paisiblement pour le bien de l'Etat.

Très respectueusement votre obéissant serviteur.

WADE HAMPTON.

La communication suivante a été également publiée:

Columbia, Caroline du Sud, 2 déc.

Hon. L. Q. C. Lamar, Washington:

Faites en sorte que nos amis voient le Président, le secrétaire de la guerre et les membres du Cabinet, et qu'ils leur disent que la paix la plus complète règne ici et dans la Chambre, où les deux Assemblées sont en session.—Si Ruger intervient, ce sera sans l'ombre d'une excuse. Les républicains expriment ouvertement dans la Chambre le dégoût que leur inspirent les procédés révolutionnaires de leur parti, et se joignent à nous. Faites bien remarquer cela et que le pays connaisse la véritable situation.

J. B. GORDON,
WADE HAMPTON.

En publiant ces dépêches le *Republican* de Washington dit, en double interligne: "Le Président a dit, dans une conversation qu'il a eue hier avec un représentant du *Republican*, relativement à la communication du Sénateur Gordon et du général Wade Hampton, dans laquelle le général Ruger est accusé d'avoir pris des engagements vis à vis d'eux, en ce qui regarde la non-intervention des troupes dans la maison d'Etat, engagements qu'il n'aurait pas remplis,—que le général Ruger, il en était persuadé, n'avait rien fait de la sorte. Il a ajouté qu'il connaissait très bien le général, que c'était un brave soldat, un homme honorable et d'une grande élévation de caractère, qui dédaignerait de commettre un acte indigne en quelque circonstance que ce soit.

En ce qui regarde l'emploi si souvent répété que l'administration s'est servi des forces militaires pour intervenir dans les affaires locales des Etats du Sud, le Président a dit que cette accusation n'était pas appuyée sur des faits. Les officiers qui commandent les postes militaires dans les départements du Sud ont simplement reçu l'ordre, à différentes époques, de maintenir les autorités légales constituées et de préserver la paix. Lorsque les officiers sont allés plus loin que cela, il a été clairement démontré qu'ils avaient mal compris leurs ordres, et leurs actes ont été promptement désavoués par l'autorité supérieure.

En ce qui regarde l'intervention dans les élections, il n'y a pas un seul exemple que la présence des troupes ait servi à intimider les votants. Au contraire, il a été prouvé que dans la Caroline du Sud et en Louisiane la présence des troupes n'a fait qu'encourager les hommes de couleur, qui le voulaient ainsi, à voter la liste démocratique. Le Président ne doute pas que toutes les difficultés résultant de l'élection seront réglées paisiblement, et que les vues des patriotes et des bons citoyens des deux partis prévaudront enfin.

Washington, 2—En recevant la dépêche du sénateur Gordon et du génl Hampton, M. Lamar, l'a montrée au secrétaire Fish, qui l'a informé que des ordres à cet effet avaient déjà été envoyés.

Columbia, 2 déc.—La situation n'a pas changé d'une façon perceptible depuis le 30 novembre. Les deux assemblées occupent toujours la Chambre. Les Démocrates paraissent joyeux mais leur anxiété se devine. Presque tous les membres Républicains de la Chambre sont des hommes de couleur, il n'y a que quatre blancs. Presque tous sont étrangers à l'Etat et apprécient l'honneur qui leur a été conféré. Il est probable qu'ils tiendront encore plusieurs jours.

Les membres républicains commencent à passer du côté des démocrates.

Columbia, 4 heures et demie de l'après-midi.—Deux des républicains les plus éminents de la chambre, Myers et Hamilton, couleur, tous les deux du comté de Beaufort, ont déserté l'organisation de Mackay et se sont fait assermenter par Wallace, le speaker démocrate. On pense que d'autres membres feront de même cette après-midi.—Les deux assemblées sont toujours en session. Les républicains mettent en œuvre pour se sauver. Les démocrates sont plus joyeux. Il n'y a pas eu d'intervention encore.

La position devient plus tendue.

Mackay, le speaker radical fait des menaces.

Columbia 2—Une motion a été faite aujourd'hui devant la Cour Suprême, au nom de Mr Wallace, Orateur de la Chambre démocratique, demandant que Mackay, Orateur de la Chambre radicale, soit contraint par un ordre de la Cour à livrer les retours de l'Etat pour le vote concernant le gouverneur, qui sont en sa possession, à lui, Wallace, Orateur légal de la Chambre légale.

Une motion a été faite également, demandant en vertu de quels titres et de quels pouvoirs les électeurs de Hayes et de Wheeler ont obtenu leurs certificats d'élection. Les deux motions seront débattues lundi.

Cette après-midi, dans la Chambre, Mackay, l'orateur de la Chambre républicaine a annoncé à M. Wallace, l'orateur de la Chambre démocratique qu'il avait l'intention de faire expulser les membres démocrates du comté d'Edgefield par les constables de l'Etat.

M. Wallace a répliqué que la Chambre avait seule le pouvoir de maintenir l'ordre dans son propre sein, et que les constables de l'Etat n'avaient pas le droit, légalement, d'intervenir, pas plus qu'aucune force du dehors. Il a déclaré qu'il résisterait à toute tentative de ce genre avec les forces dont il peut disposer et ne cèderait qu'aux troupes des Etats-Unis sous le commandement du général Ruger.

Une crise est imminente, et le général Ruger soutient Mackay les démocrates seront expulsés, sinon, ils maintiendront leur position.

Les radicaux réduits à avoir recours aux expédients les plus désespérés.

Columbia, 2 déc.—Les radicaux ce soir ont accordé des sièges à quatre membres du comté d'Abbeville, sans vouloir écouter les protestations, et quoique les membres démocrates auxquels ces sièges appartiennent soient dans la salle et soient porteurs de certificats d'élection du Bureau des Retours et du secrétaire d'Etat.

Les constables n'ont pas encore fait acte d'apparition, pas plus que la milice d'Etat.

La crise est probablement ajournée à lundi.

FLORIDE.

Le Bureau des Retours à l'œuvre.

Tallahassee, 1er déc—Le Board s'est réuni à dix heures. Les républicains ont fait entendre leurs témoins dans l'affaire du comté d'Alachua. Vance, couleur, secrétaire du Bureau de compilateurs du comté, a déclaré que tout avait été régulier au precinct d'Archer et que 335 bulletins avaient été déposés dans la boîte. Il a ajouté que les certificats préparés à l'effet d'indiquer le nombre des votes reçus ont été régulièrement signés par Moore et Duke.

Dans le contre-examen, Vance a déclaré qu'il a été employé comme secrétaire du Bureau de compilateurs, au moins un mois avant l'élection, et qu'une liste de votes a été tenue par un Mr Dennis dans ce Bureau. Il ne sait pas ce que cette liste est devenue. Il a déclaré également que la boîte avait été apportée, le soir même de l'élection, chez lui, Vance, et qu'elle y était restée jusqu'au lendemain, avant d'être transportée à la maison de cour.

P. H. Black, couleur, inspecteur d'élection au precinct d'Archer, a déclaré aussi que 335 votes avaient été déposés dans la boîte, avant la clôture du bureau d'élection.

L'ex-membre du Congrès Walls, couleur, a nié avoir offert de l'argent à Duke pour le décider à signer les affidavits préparés par les Républicains. Il reconnait qu'il a été trouver Duke chez lui, accompagné de M. Bolton, et il certifie que Duke, [illegible]

[illegible]

Le Cabinet visite Grant.

Washington, 2 déc—Tous les membres du cabinet, à l'exception du secrétaire Fish, sont allés en corps trouver Grant à la Maison Blanche.

M. Randall choisi comme Speaker de la Chambre des Représentants.

Washington, 2 déc—Dans le caucus démocratique Randall a battu Cox de six voix pour la position d'Orateur de la Chambre. Il n'y avait que deux candidats.

LA NOMINATION DE M. RANDALL.

Washington, 2—M. Randall, en [illegible] la nomination d'Orateur de la Chambre des Représentants par le caucus démocratique a fait un discours [illegible] mais très bref. Comme il terminait Mr Cox est entré dans la salle. Tous les membres se sont levés pour le recevoir. M. Cox a félicité M. Randall de la meilleure grâce du monde.

Le vote a été comme suit: Randall 107, Cox 62.

Il a été résolu d'envoyer immédiatement des comités en Louisiane, dans la Caroline du Sud et dans la Floride, pour s'assurer des faits relativement au vote électoral des trois Etats.

Bulletin météorologique.

Pour les Etats du Golfe, baisse du baromètre suivi d'une hausse; vent du nord tournant à l'ouest dans le centre, temps clair d'abord puis partiellement nuageux, température un peu plus élevée.

NEBRASKA.

Omaha, 2—La Législature a été convoquée en session extraordinaire pour le 5 décembre afin de compléter les votes pour les électeurs présidentiels.

FRANCE.

Les discussions entre le Sénat et la Chambre des Députés.

Versailles, 2 déc—Il y a eu de longs débats hier au Sénat, relativement au projet de loi pour la cessation des poursuites judiciaires contre les communistes. Le ministre Dufaure a dit que le gouvernement avait accepté ce projet de loi avec des modifications et a recommandé son adoption. Il a été rejeté néanmoins par un vote de 156 contre 135.

Le portefeuille de M. Dufaure menacé.

Paris, 2—Une assemblée des délégués des trois groupes de la gauche de la Chambre des Députés, a été tenue aujourd'hui et la résolution suivante a été adoptée: Attendu que la politique de M. Dufaure, président du conseil des ministres, n'est pas conforme aux désirs de la majorité républicaine, en conséquence il est résolu qu'il est requis de se démettre de ses fonctions.

L'Assemblée a été d'avis qu'il était nécessaire de conserver le ministère qui est actuellement composé, à l'exception de M. Dufaure qui devra être remplacé par M. Simon.

On pense que cette proposition sera acceptée par le président MacMahon.

Commutation de la peine de cent communards.

Paris, 2—Un décret officiel a été publié commuant la peine de cent sept communistes. Plusieurs d'entr'eux ont été graciés complètement.

Le gouvernement retire le projet de loi relatif aux funérailles des membres de la Légion d'Honneur.

Versailles, 2—Le gouvernement a donné notice formellement aujourd'hui qu'il retirait le projet de loi relatif aux funérailles des membres de la Légion d'Honneur.

La Chambre des Députés, par 379 contre 38, a voté un ordre du jour qui a été accepté par le gouvernement, qu'elle avait confiance que dans l'avenir le gouvernement, en égard à une question de ce genre, ferait la liberté de conscience et respecterait l'égalité de tous les citoyens.

RUSSIE.

Préparatifs belliqueux de la Russie.

St-Pétersbourg, 2—Le grand duc Nicolas est parti cette après-midi pour Kichenef.

Londres, 2 déc.—Une dépêche spéciale de Vienne au *News* dit que le commandant du premier corps d'armée russe est arrivé à Kichenef.

L'*Opinion*, un journal de Rome, dit que d'après les déclarations du marquis de Salisbury, l'Angleterre n'aurait pas de guerre avec la Russie, mais qu'il est probable qu'il y ait guerre entre la Russie et la Turquie.

GRÈCE.

La crise ministérielle en Grèce.

Athènes, 2 déc—Les ministres ont donné leur démission. Leurs successeurs n'ont pas encore été désignés.

La Servie se soumet à l'arbitrage de la Russie

Londres 1er déc.—Une dépêche de St-Pétersbourg, à l'agence de Reuter, dit que le gouvernement russe a fait savoir au prince Milan qu'il ne pouvait pas l'assister sur la fondation d'un royaume de Servie; mais que si la Serbie voulait la protection de la Russie, pour maintenir ses droits légitimes, cette protection serait à sa disposition.

M. Marinovitch est parti avec la réponse du prince Milan, qui déclare se soumettre à l'arbitrage de la Russie.

La crise ministérielle en France.

Londres, 2 déc.—Le correspondant du *Times* à Paris télégraphie que les deux chambres [illegible] au bout de vingt jours probablement la démission de Mr Dufaure jusqu'au commencement de janvier, où les discussions entre le Sénat et la Chambre des députés reprendront de plus belle.

La *République Française* dit: Il y a incontestablement une crise ministérielle, en conséquence de la défaite de Mr Dufaure au Sénat. Ce journal, dont l'opinion est importante, parce qu'il est comme le reflet direct de Mr Gambetta, semble croire que la démission de Mr Dufaure est probable, car il parle déjà des devoirs qui incomberont aux successeurs du ministre.

Une dépêche de Paris à Pages dit que [illegible]

[illegible]

Nouvelles Maritimes.

Passe Sud-Ouest, 2 déc—Arrivés, la barque Anna Wales, Lawrence Pierce, [illegible]

Arrivé, le steamer City of Mexico, [illegible]

Etat des Banques.

New-York, 2—L'état des banques: [illegible]

Marchés étrangers.

New-York, 2—Coton, [illegible]

BULLETIN FLUVIAL.

Cincinnati, 2—Rivière, [illegible]

Louisville, 2—Il y a 7 pieds [illegible]

Voyez l'annonce de Danziger.

[illegible]

DÉPARTEMENT DE LA POSTE.

Département des Postes, Washington, 12 juillet 1876.

[illegible]

Prix des Journaux.

[illegible]

Signal d'incendies, par Télégraphe.

[illegible]

- 2 Coin Esplanade et Levée.
- 3 Coin Washington et Chippewa.
- 4 Chaussée Esplanade.
- 5 Coin Casacalvo et Mandeville.
- 6 Coin Esplanade et Villeré.
- 7 Coin Royale et Washington.
- 8 Coin Bourbon et St-Denis.
- 9 Station à pompe No. 26.

[illegible]

- Coin Bourbon et St-André.
- Coin St-Charles et Prytania.
- Coin Dryades et St-André.

[illegible]

BAMAR INDIEN

[illegible]

CHARRUES
B. F. AVERY & SONS,
LOUISVILLE, KENTUCKY.
CHARRUES LÉGÈRES,
POUR TERRES A CANNES A SUCRE.

La récompense la plus élevée de l'Exposition du Centenaire décernée à B. F. AVERY & Sons.

Charrue en acier No 95 pour terres à canne.

Charrue munie à deux mulets, ou charrue légère à quatre mulets.

Prix avec lame de rechange [illegible], $22 00.

Si l'on n'a pas besoin de la roue, il y aura une réduction de $1 75.

Réduction pour le tranchant extra dont on ne voudra pas $2 00.

Nous fabriquons quatre grandeurs de cette série, savoir: Nos 95, 96, 97, 98.

CHARRUES No 96 pour terres à canne.

C'est une charrue munie de 8 à 10 mulets.

Longueur du train 10 pieds 1/2.

Prix d'un[e] [illegible], roue et tranchant extra, $26 25.

Si l'on ne veut pas de la roue la réduction sera de $1 75.

Réduction pour le tranchant extra, si on n'en a pas besoin $2 25.

LISTE DES PRIX

des

CHARRUES pour terres à canne et les accessoires.

[illegible]

Rechanges. Charrues pour terres à canne.

[illegible]

Coutres et lames extra

[illegible]

Composeurs de Gros.

[illegible]

CLAVETTES EN FER FORGE.

Faites du meilleur fer.

[illegible]

Ces charrues sont [illegible] et fortes.

Pour les catalogues illustrés s'adresser à

A. BALDWIN & CO.

ou à

STAUFFER, MACREADY & CO.

Agents à la Nlle-Orléans.

[illegible]